



Raid 33 d'HOURTIN

Règlement 2012

La participation au Raid 33 d'HOURTIN implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 1: Organisation

L'organisation est assurée par le Comité Régional Aquitaine de Surf (CRAS) et le Comité Départemental de Surf de Gironde. L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tous les participants bafouant ces valeurs.

Article 2: Epreuves (présentation générale)

Le Raid 33 d'HOURTIN est un raid sportif sur une journée qui comporte de multiples activités physiques. Les sports pratiqués sont la course à pied, le VTT, la course d'orientation le stand up paddle, avec rame sur planche de surf (un stand-up et 2 planches de surf par équipe) et du Canoë Kayak, 3 places. Ce raid sportif par équipe (3 personnes) partant d'Hourtin Plage et se terminant à Hourtin Port.

Il y aura 5 épreuves et toutes les épreuves seront chronométrées.

-Epreuve 1 : Course à pied – Boucle sur Hourtin Plage - 5km600

-Epreuve 2 : VTT – Hourtin Plage au Club de voile de Piqueyrot – 16km400

-Epreuve 3 : Course d'orientation – Club de voile de Piqueyrot à la Plage du Bar Nautique – 1 heure

-Epreuve 4 : Stand Up Paddle – Plage du Bar Nautique à la Plage du club de voile de Piqueyrot – 1km500

-Epreuve 5 : Canoë Kayak – Plage de Piqueyrot à la grande Plage d'Hourtin Port (départ en ligne) – 3km700

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou parti du programme si les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisante (ex: orage) ou pour tout autre raison.

Les équipes enchaîneront toutes les épreuves en autonomie complète. Les équipes suivent un parcours fourni par l'organisation (cartes) et/ou balisé (en cas d'interruption de balises, revenir jusqu'au dernier point de contrôle et prévenir l'organisation). La sécurité est un impératif: chaque concurrent doit assistance à toute personne en difficulté. Dans chaque équipe, les trois membres devront participer à chaque épreuve et arriver ensemble à la fin de chaque épreuve pour la valider. Le classement des équipes sera calculé en additionnant les temps réalisés par l'équipe. Le classement général sera réalisé en additionnant l'ensemble des temps de l'équipe après les 5 épreuves.

La remise des prix aura lieu le samedi à 15h30 et sera suivie d'une réception à Hourtin Port ouverte aux participants et à leur famille et amis (sur réservation et avec une participation financière demandée pour les personnes extérieures).

Article 3: Parcours et balisage

Le Départ:

Il se fera à 10h le samedi depuis Hourtin Plage parking central. Un briefing obligatoire sous peine de disqualification aura lieu 15mn avant le départ. Les équipes, positionneront leur VTT (non fournis par l'organisation) à l'emplacement défini par l'organisation (sécurisé par l'organisation).

Tous les membres d'une même équipe doivent arrivés ensemble, s'il manque quelqu'un de l'équipe à l'arrivée, il faudra attendre ce dernier pour que l'arrivée de l'équipe soit effective. Les moyens de communication par téléphone cellulaires doublés de VHF portable. Il y aura des signaleurs sur le parcours (cf. cartes) un téléphone cellulaires et obligatoire par équipe, le numéro sera renseigné sur la fiche d'inscription

1 : La course à pied : 1 : Le départ se fera à 10h depuis Hourtin Plage parking central (en boucle). Un road book vous aura été remis au départ de la course. Un balisage (rubalise) sera réalisé aux embranchements de chemins forestiers. Toutefois, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si l'équipe ne suit pas le parcours prévu par road book. Des signaleurs seront placés à chaque intersection du parcours avec des voies routières. Les participants s'engagent à respecter le Code de la route.

2: Le parcours VTT : l'épreuve VTT se poursuit jusqu'au Club de voile de Piqueyrot. Un road book vous aura été remis au départ de la course. Un balisage (rubalise) sera réalisé aux embranchements de chemins forestiers. Toutefois, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si l'équipe ne suit pas le parcours prévu par road book. Des signaleurs seront placés à chaque intersection du parcours avec des voies routières. Les participants s'engagent, pour

les épreuves de Vélo tout terrain à respecter le Code de la route et notamment les articles R.315-3 et R.412-36/ tout au long du parcours (Le port du casque est obligatoire). Tous les membres d'une même équipe doivent arrivés ensemble, s'il manque quelqu'un de l'équipe à l'arrivée, il faudra attendre ce dernier pour que l'arrivée de l'équipe soit effective. Les moyens de communication seront assurés par téléphone cellulaires doublés de VHF portable. Il y aura des signaleurs sur le parcours (cf. cartes)

3: Le parcours course d'orientation: Un road book CO/CP sera fourni à chaque équipe au départ de l'épreuve. Toutefois, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si l'équipe ne suit pas le parcours prévu par le road book. L'équipe est à fortiori chaque coéquipier se doit de respecter le code de la route (et donc les priorités d'usages) tout au long du parcours. Tous les membres d'une même équipe doivent arrivés ensemble, s'il manque quelqu'un de l'équipe à l'arrivée, il faudra attendre ce dernier pour que l'arrivée de l'équipe soit effective. Les moyens de communication seront assurés par téléphone cellulaires doublés de VHF portable. Il y aura des signaleurs sur le parcours (cf. cartes).

4: Le parcours Stand-Up-Paddle ou (paddle): cela consistera en une course sur le lac balisé par des bouées deux membres de l'équipe avec une planche de surf et l'autre équipier avec un stand-up paddle devant ainsi faire le tour de chaque bouées jusqu'à l'arrivée (stand-up et planches seront fournis par l'organisation).

Sécurité : Deux secouristes diplômés (BNSSA) assureront la sécurité des participants. Les moyens de communication seront assurés par téléphone cellulaires doublés de VHF portable.

5: Le Canoë Kayak: Le départ se fera en ligne depuis la plage de Piqueyrot jusqu'à l'arrivée sur la grande plage de Hourtin Port.

Sécurité : Un zodiac et deux secouristes diplômés (BNSSA) assureront la sécurité des participants. Les moyens de communication seront assurés par téléphone cellulaires doublés de VHF portable.

Sécurité : Un véhicule de secours spécialisé assurera la sécurité des participants sur chaque épreuve.

Article 4: Inscriptions

L'inscription est ouverte à tous dans la limite de 15 équipes maximum. Le comité d'organisation sur les conseils techniques du CRAS se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe. L'inscription d'une équipe sera effective lorsque celle-ci aura remis au comité d'organisation le dossier d'inscription complet : fiche de renseignements, certificat médical de non contre indication aux activités proposées lors du Raid 33 d'Hourtin, accompagné du règlement financier de l'inscription, du chèque de caution suite au prêt de la puce électronique.

Article 5: Participation et équipement

La participation de l'équipe, implique que l'équipe au complet (3 membres) participe à chaque épreuve et donc à la compétition dans son intégralité sous peine de disqualification. L'équipe est constituée de trois personnes. Les concurrents portent leur matériel obligatoire :

- un sac à dos léger
- une gourde ou camelback,
- un téléphone cellulaire par équipe
- le matériel nécessaire pour les étapes VTT : VTT + casque (obligatoire) + gants et nécessaire de réparation (vivement conseillés)
- une liste de numéro d'urgence et des secours de l'organisation (fourni par l'organisation)

Article 7: Récompenses

L'équipe gagnante sera primée par un trophée et un ou des lots. Les équipes qui termineront aux deuxième et troisième places recevront un lot.

Article 8: Environnement

Le Raid 33 d'HOURTIN est placé sous le signe de la découverte de l'environnement girondin et du respect de la nature. Tout participant ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Raid 33 d'HOURTIN.

Article 9: Responsabilités & Sécurité

Le CRAS en tant qu'organisateur du RAID met à disposition des participants des équipements de protection individuelle correspondant aux normes européennes en vigueur. Avant la première épreuve de la journée, un briefing est effectué afin d'identifier les passages difficiles du parcours. Le non-respect de des consignes par une équipe ou un membre de l'équipe, engagerait la responsabilité civile de l'équipe ou du membre de l'équipe pour tous dommages corporels et ou matériels qu'il subirait ou qu'il causerait à un tiers. De plus, l'équipe doit être équipée durant l'intégralité de la course

d'un moyen de communication. En tout état de cause, les participants s'engagent, pour les épreuves de course à pied et de Vélo tout terrain à respecter le Code de la route et notamment les articles R.315-3 et R.412-36/, pour la course de Kayak à respecter la réglementation maritime, pour le surf (et ses disciplines associées) à respecter la réglementation de la Fédération Française de Surf.

Il est par ailleurs expressément indiqué que les concurrents participent au Raid 33 d'HOURTIN sous leur propre et exclusive responsabilité. Un certificat médical de non contradiction est demandé datant de moins d'un an à la date de l'épreuve est demandé pour chaque participant.

Article 10 : Pénalité, Disqualification, Abandon, Appel

Au regard de la configuration du Raid, ce certificat doit faire référence à la pratique d'activités nautiques et d'activités sportives d'endurance.

La disqualification signifie la mise hors course définitive. Tout manquement au règlement entraîne pénalité ou disqualification; dans ce cas, aucun remboursement n'est dû par l'organisation. La pénalité ou disqualification peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle et de ravitaillements constatent un des problèmes suivant:

- Emprunt d'un itinéraire hors balisage entre 2 CP représentant un raccourci (pénalité: de 15 minutes)
 - Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de gourde, pas de téléphone portable) (pénalité: disqualification immédiate)
 - Refus d'un contrôle du matériel obligatoire (disqualification)
 - Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage (pénalité: 15 minutes)
 - Non-respect des personnes (organisation, bénévoles, coureurs) (pénalité: 15minutes)
 - Non-assistance à personne en difficulté (pénalité: 1 heure)
 - Absence de passage à un point de contrôle (pénalité: disqualification)
 - Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un secouriste (pénalité: disqualification)
 - Refus d'un contrôle anti-dopage (pénalité: disqualification)
 - sac à dos incomplet (pénalité: départ différent jusqu'à présentation d'un sac complet)
 - Perte et /ou détérioration des puces électroniques et des postes de contrôle équipés
- (Pénalité: disqualification et amende financière correspondant à la valeur marchande du matériel perdu ou détérioré)

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale); il entraîne l'abandon de l'équipe; dans ce cas, aucun remboursement n'est dû par l'organisation; néanmoins, tout abandon ou disqualification lors de la première étape (hormis raisons antisportives) n'empêche pas les concurrents éliminés, équipe ou individuel, à reprendre le départ et participer, hors classement, à l'étape suivante.

En cas de contestations, les décisions du CRAS et de la direction de course sont sans appel.

Article 11 : Droit à l'image

Comme indiqué dans le dossier d'inscription, les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs du Raid 33 d'HOURTIN – Comité Départemental de Surf de Gironde et CRAS ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Acceptation du règlement :

Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent avoir signé cette acceptation sur la fiche d'inscription. Il accepte aussi de respecter le règlement technique de l'épreuve.

Nos partenaires institutionnels :

